



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 546<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
tenue le vendredi 25 août 2017 à 9 h au salon rouge de l'UQTR  
(546-25-08-17)**

---

**Présences :**

M. Ismaïl Biskri, président  
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail  
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales  
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité  
M. Sylvain Beaudry, trésorier  
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires

**Absence :**

Mme Daphné Drouin, secrétaire

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, et Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, assistent également à la réunion.

---

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

**CX-546-25-08-17-00** **Projet d'ordre du jour**

---

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux des 544<sup>e</sup> et 545<sup>e</sup> réunions
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
  1. Correspondance depuis le 9 mai 2017
  2. Dépôt de l'agenda syndical
  3. Retenues à la source du mois d'août : ARC : 1848 \$; MRQ : 3518 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Renouvellement de la convention collective : suivi
- 7) Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants
- 8) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 31 août 2017
- 9) Affaires nouvelles
- 10) Date de la prochaine réunion : 7 septembre 2017
- 11) Levée de l'assemblée

**CX-546-25-08-17-01** **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

**CX-546-25-08-17-02** **Adoption des procès-verbaux des 544<sup>e</sup> et 545<sup>e</sup> réunions du CX**

---

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 544<sup>e</sup> et 545<sup>e</sup> réunions du comité exécutif tenues les 11 et 31 mai 2017.

**CX-546-25-08-17-03** **Suites à donner aux dossiers**

---

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers. Les membres rappellent que lors de la journée bilan du 24 août, ils ont convenu des dossiers à maintenir pour la deuxième partie de l'année.

**CX-546-25-08-17-04 Correspondance et information****1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 9 mai 2017**

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 9 mai 2017 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

**2. Dépôt de l'agenda syndical**

Le président mentionne les principales activités inscrites à l'agenda syndical des mois de septembre et d'octobre 2017. Il rappelle toutefois que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.

**3. Retenues à la source de juin; ARC 4732 \$; MRQ 8815 \$.**

Le trésorier attire l'attention des membres sur les retenues à la source expédiées aux gouvernements pour le mois de juin.

**CX-546-25-08-17-05 Rapports des officiers et des délégations****Président**

Le président fait le point sur les interventions menées depuis la dernière réunion du comité exécutif :

- Il indique qu'il a assisté aux États généraux sur l'enseignement supérieur à l'Université Laval.
- Il mentionne qu'il a assisté à une rencontre du comité d'appréciation de la qualité des enseignements où il fut convenu du mandat pour la prochaine année.
- Il précise que les membres du Forum des partenaires ont rencontré, en juin, le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) afin d'échanger sur le projet de créer un bureau unique afin de recevoir les plaintes de harcèlement, de discrimination ou d'incivilité provenant de la communauté universitaire. Ce projet permettrait, selon la Direction, de mettre fin au contrat liant l'UQTR à la firme Bériault. Les membres du Forum ont signalé au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) que ce projet ne sera envisageable seulement s'il est possible de garantir la totale indépendance de ce bureau vis-à-vis la Direction de l'UQTR.

Les membres soulignent qu'il aurait été intéressant que le comité exécutif soit informé de ces démarches afin d'en tenir compte dans le cheminement des dossiers de harcèlement actuellement en cours. Le président signale qu'il s'agit d'un projet encore embryonnaire.

- Le président indique qu'il a informé la vice-rectrice aux études et à la formation que la question de l'implantation de cours en anglais à l'UQTR ne relève pas du comité des affaires universitaires du Syndicat, mais bien du comité des relations de travail. Il serait donc souhaitable que les discussions sur ce sujet se fassent lors des négociations pour le renouvellement de la convention collective.
- Le président termine en mentionnant qu'il a rencontré le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) afin de lui faire part de l'inconfort du comité exécutif de retrouver le doyen de la recherche et de la création à titre de représentant de la Direction au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective. Le doyen Charles est l'époux d'une professeure de l'UQTR. M. Malo a convenu de retirer le doyen Charles du comité de négociation jusqu'à ce qu'une décision officielle soit prise.

**Comité des relations de travail (CRT)**

Le VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.

Il attire plus particulièrement l'attention des membres sur les dossiers suivants :

- Le recteur a été saisi d'un avis de la Cour supérieure du Québec lui rappelant son obligation, en tant que chef de l'établissement, de faire respecter la décision de l'arbitre Marc Gravel sur l'obligation de la Direction d'acheminer au Syndicat la

correspondance expédiée aux professeurs.

- Concernant le grief sur la désignation d'un directeur de clinique d'une personne qui n'est pas professeur de l'UQTR, l'arbitre a débouté le Syndicat en indiquant que l'administrateur désigné du Département de chiropratique agit effectivement à titre de directeur de la clinique de chiropratique et que la personne nommée n'agit qu'à titre d'assistant du directeur de la clinique.
- Concernant le grief sur l'embauche des professeurs au 1<sup>er</sup> décembre plutôt qu'au premier juin comme le prévoit la convention collective, l'arbitre a refusé de se prononcer sur le fond de la question puisque le grief a été déposé après la période de prescription. Le Syndicat a fait une demande de contrôle judiciaire sur la décision de l'arbitre en vertu de l'article 2895 du Code civil du Québec qui prévoit un délai supplémentaire permettant si un juge ou un arbitre ne se prononce pas sur le fond de la question.

Le CRT déposera également un nouveau grief pour les nouvelles embauches en décembre.

### **VPAU**

- Le VPAU signale qu'il y a eu une réunion du conseil d'administration le 23 mai et le 12 juin et de la commission des études le 30 mai et le 13 juin.
- Il signale que le Secrétariat général de l'UQTR a entrepris une révision de l'ensemble des règlements, des politiques et des processus administratifs. Il s'agit d'un travail colossal qui prendra plusieurs mois.
- Le VPAU indique que lors de la dernière réunion du conseil d'administration, la Direction a renouvelé le contrat de M. Lepage à titre d'assistant directeur de la clinique de chiropratique.
- Le VPAU s'étonne que des dossiers soient adoptés à huis clos au conseil d'administration sans que les membres disposent de l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée. Il souligne qu'il s'agit d'une nouvelle pratique du secrétariat général d'inscrire systématiquement à la fin des réunions du conseil un point huis clos sans toujours indiquer l'objet de la décision confidentielle à prendre.

### **VPSC**

- La VPSC signale que le comité ne s'est pas encore réuni.
- Il a toutefois été convenu d'offrir aux professeurs cet automne une excursion en kayak, une randonnée en montagne dans le parc de la Mauricie et une sortie théâtre à Québec. Il est aussi convenu d'offrir un dîner-conférence sur les nouvelles règles du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) et sur la situation des ESH (Étudiants en situation de handicap) à l'UQTR.
- Les invitations pour le méchoui de la rentrée seront bientôt expédiées aux professeurs et comme pour l'année dernière le CSC a convenu d'offrir des prix de présence.
- Enfin à la fin de l'année, le comité fera encore une petite cérémonie pour souligner le travail des professeurs qui se sont démarqués au cours de la dernière année.
- La VPSC mentionne qu'elle a eu l'occasion de remettre à deux étudiants des collèges régionaux (Le Collège Laflèche et le CÉGEP de Trois-Rivières) les premières bourses d'études de 500 \$ chacune. L'accueil fut très chaleureux et la démarche fort appréciée. Les membres du comité des services à la collectivité ont également remis des bourses destinées aux élèves des écoles secondaires de la région.

**Trésorier**

- Le trésorier indique aux membres que lors de la réunion du comité exécutif du 7 septembre, il sera question de la pertinence ou non de présenter à l'assemblée générale du 28 septembre un budget révisé qui pourrait impliquer un ajustement de la cotisation syndicale. Il invite donc les officiers à évaluer la nécessité d'ajouter des projets impliquant des déboursés importants supplémentaires.
- Le trésorier mentionne qu'il sera en mesure de présenter le rapport financier de l'année 2016-2017 lors de la prochaine réunion du comité exécutif.
- Le trésorier précise aussi que les auditeurs actuels en sont à la dernière année d'un contrat de cinq ans et qu'il pourra faire la recommandation d'une nouvelle firme comptable à la prochaine réunion.
- Le trésorier termine en indiquant qu'il n'est plus membre du comité exécutif de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

**Secrétaire**

- Absente

**CX-546-25-08-17-06 Renouvellement de la convention collective : suivi**

Le président cède la parole au VPRT.

Le VPRT rappelle que la question des négociations fut longuement discutée lors de la journée bilan et plan d'action du 24 août 2017. Les officiers ont analysé le dépôt patronal sur les clauses normatives et une rencontre est prévue avec les représentants de la direction afin de prendre connaissance des propositions monétaires.

Le VPRT propose aux membres d'entendre, en conférence téléphonique, M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault, du consortium des services juridiques, qui précisera le cheminement légal du processus de négociation pour le renouvellement d'une convention collective.

Après discussion, il fut convenu par les membres du comité exécutif d'inviter les professeurs tant au conseil syndical du 31 août qu'à l'assemblée générale du 28 septembre à rejeter massivement le premier dépôt patronal pour le renouvellement de la convention collective.

Les membres adoptent alors la résolution suivante :

**(2017CX-546-25-08-R171)**

- CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
- CONSIDÉRANT les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer à la santé financière de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;
- CONSIDÉRANT la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;
- CONSIDÉRANT le mandat confié par le conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1<sup>er</sup> juin et 7 juin 2017 respectivement;
- CONSIDÉRANT les dépôts patronaux du 13 juin 2017 sur les aspects normatifs et du 28 août 2017 sur les aspects monétaires (salaires et plancher d'emploi);
- CONSIDÉRANT que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement institutionnel et sa réputation;

- CONSIDÉRANT que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs, qu'elles s'attaquent à la souveraineté des assemblées départementales, qu'elles réduisent l'autonomie des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
- CONSIDÉRANT la ferme volonté des professeurs de commencer la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues;

Sur motion présentée par le VPRT et appuyée par la VPAS, il est unanimement résolu :

DE RECOMMANDER au CONSEIL SYNDICAL DE :

- REJETER formellement en bloc les demandes patronales tant au niveau normatif que monétaire (salaires et plancher d'emploi);
- DÉNONCER la vision réductrice de la partie patronale qui est reflétée dans ses demandes;
- RÉITÉRER le mandat donné au comité de négociation, sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR le 7 juin 2017, de mener à bien le renouvellement de la convention collective.

De plus, il est convenu d'acheminer aux délégués syndicaux et aux directions de département les dépôts patronaux accompagnés du projet de résolution.

#### **CX-546-25-08-17-07 Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants**

Le VPRT résume les échanges tenus avec les directions de départements lors de la rencontre du 23 août dernier concernant la lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants. Les directions de département ont soulevé plusieurs questions sur les incidences de cette lettre d'entente sur les budgets départementaux.

À la suite de cette rencontre, il fut convenu de demander au service des relations de travail de produire des simulations permettant de mieux connaître les impacts sur chacun des budgets départementaux, plus particulièrement les sommes dédiées à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Une directrice de département s'inquiétait également des conséquences sur les cours contingentés.

Dès que disponibles, les simulations seront expédiées aux délégués syndicaux et aux directions de département.

Quoique le point soit inscrit à l'ordre du jour du conseil syndical du 31 août prochain, il semble peu probable que le Syndicat dispose des informations demandées avant cette date.

Il est donc convenu de reporter au comité exécutif du 7 septembre l'adoption d'une recommandation du comité exécutif au conseil syndical et d'en faire seulement un point de discussion au conseil syndical du 31 août. Le conseil syndical pourra alors faire une recommandation formelle pour l'assemblée générale du 28 septembre lors de la réunion du 14 septembre.

#### **CX-546-25-08-17-08 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 31 août 2017**

Le président attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical.

Les membres proposent de reporter au conseil du 14 septembre les questions touchant l'assemblée générale du 28 septembre et de faire du point sur le projet de lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants un sujet de discussion seulement.  
Les membres se déclarent en accord avec cette proposition.

**CX-546-25-08-17-09 Affaires nouvelles**

Aucune question ajoutée à ce point de l'ordre du jour.

**CX-546-25-08-17-10 Date de la prochaine réunion**

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 7 septembre.

**CX-546-25-08-17-12 Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 13 h 40.

---

Ismail Biskri  
Président

---

Alain Gamelin  
Secrétaire de la rencontre